



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - André CLASTRES, 1^{er} adjoint - Wilfried RIBERAUD, 2^o Adjoint - Marie-Noëlle LAUBA, 3^o Adjoint - Jackie BRUNEL - Patrick DEBOT FUSEAU – Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON - Didier GADEAUD - Véronique BAUDRY - Sébastien MARCHEIX, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Sébastien CLAVET (pouvoir à André CLASTRES)
Yannick MALÈVRE (pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

Le compte rendu de la réunion du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'appareil de vidéo surveillance par le SMICVAL. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire :

- Les trois saisines auprès du Tribunal Administratif par un agent des services techniques de la commune contre la commune ont été jugées ; l'agent a été débouté sur ces trois dossiers :
 - Les requêtes concernant son accident de service en 2017 ont abouti à la reconnaissance de fausse déclaration au sujet de cet accident de service.
 - La requête pour harcèlement moral a été rejetée.
 - L'appel visant à percevoir 5000 € supplémentaire au titre de la prime « Nouvelle Bonification Indiciaire » a été rejeté, la prescription quadriennale ayant été maintenue. Seuls 500 € de frais incombent à la commune.L'avocat de la commune a été sollicité pour la suite à donner. La commission « ressources humaines » sera réunie en suivant.
- Les travaux de l'école prévus au budget 2021 ont été effectués : toiture de l'école, menuiseries du réfectoire et de la troisième classe, ravalement de la façade de l'école, isolation phonique du réfectoire. A ces travaux se sont rajoutés, le nettoyage du porche et de la toiture du restaurant scolaire/classe, la remise en peinture des murs et des poteaux par notre service technique.
- L'éclairage public rue de Joliberge et rue des Jardins a été installé.
- L'éclairage du stade a été refait à neuf.
- Les travaux de voirie et la réfection de la toiture du local pétanque seront réalisés en octobre.

I – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'APPAREILS DE VIDÉOSURVEILLANCE AVEC LE SMICVAL (DÉLIB_2021_29)

Monsieur RIBÉRAUD présente le projet : le SMICVAL propose des caméras de chasse pour éviter les dépôts sauvages. Ces caméras sont installées gratuitement pour une durée de quatre mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ce projet et autorise Madame le Maire à signer une convention avec le SMICVAL.

II – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG (DÉLIB_2021_30)

Les compétences du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde ont évolué. Les statuts de ce syndicat doivent donc être modifiés :

- Nouvelle dénomination du syndicat en « Syndicat Départemental d'Énergie et d'Environnement de la Gironde »
- Mettre en conformité les statuts en matière d'adhésion des collectivités
- Préciser le cadre des compétences exercées
- S'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé.

Les évolutions en matière de compétences concernent la distribution de gaz et d'électricité, l'éclairage public, l'achat et la vente d'énergies, la transition énergétique et écologique, la Défense Extérieure Contre l'Incendie, l'urbanisme et le foncier et le Système d'Information Géographique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDEEG.

III- RENOUELEMENT DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » au SDEEG (DÉLIB_2021_31)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de la commune à la compétence « travaux et entretien du réseau d'éclairage public » du SDEEG.

IV – COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CALI (DÉLIB_2021_32)

La CLECT s'est réunie le 10 juin dernier afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges transférées liées aux transferts de compétence :

- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (communes d'Arveyres, Cadarsac, Izon, St Germain du Puch, Vayres)
- Construction, aménagement, gestion et entretien du port de Libourne-St Emilion incluant une partie de la capitainerie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le rapport N°1 du 10 juin 2021.

V – RAPPORT DE LA CAISSE RÉGIONALE DES COMPTES ET LA GESTION DE LA CALI (DÉLIB_2021_33)

Ce rapport indique la bonne qualité des comptes de la CALI. La fiscalité est plus basse que la moyenne des agglomérations. La dette est très contenue. L'autofinancement est satisfaisant.

VI – RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DU FOYER, DE LA VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE, MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES TABLES ET DES BANCS (DÉLIB_2021_34)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouveaux tarifs de location et ses modalités à compter du 1er janvier 2022 :

Location du foyer rural :

Un contrat de location sera signé avec le locataire, indiquant le règlement intérieur et les modalités de paiement (règlement sur facture adressée par le Trésor Public). Les nouveaux tarifs sont :

- Administrés commune 190 € pour le week-end / 95 € pour une journée
- Hors commune : 490 € pour le week-end / 245 € pour une journée
- Pour les associations de la commune : 3 locations gratuites pour manifestations à but lucratif (hors manifestations culturelles)
- Associations hors commune : 490 € le week-end / 245 € la journée
- La location du foyer rural pour les lotos ne sera autorisée que du 1^{er} octobre au 30 octobre
- La vaisselle cassée ou manquante sera facturée au prix d'achat

La location des tables et bancs anciens :

- 3€ l'ensemble 1 table 2 bancs

Location uniquement aux habitants de la commune.

VII – APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ÉTABLI PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES VALLÉES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE (DÉLIB_2021_35)

Le rapport est consultable sur le site du SIAEPAVID.

Le prix de l'eau secteur assainissement collectif est de 3.63 € le m3 (pas d'augmentation), 1.20 € (+0.18 €) pour l'eau secteur assainissement individuel.

Le rapport sur la qualité des services n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport établi par le SIAEPAVID.

VII – CESSION DES CHEMINS D'EXPLOITATION SITUÉS AU PETIT CHALBAT ET AUX GRANDS CHAMPS (DÉLIB_2021_36)

Ces deux chemins d'exploitation communaux desservent uniquement les parcelles d'un seul propriétaire, Monsieur Daniel PHILIPPE qui se propose de les acquérir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la vente de ces deux parcelles pour une superficie totale de 1 310 m² au prix de 720.50 et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié. Monsieur PHILIPPE s'engage à faire les curages des fossés. Les traversées de route nécessaires seront à la charge de la commune.

IX DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET 2021 (DÉLIB_2021_37)

Dans le cadre des nouvelles normes Hélios, différentes modifications doivent intervenir sur les prévisions budgétaires 2021 pour rétablir les reports de l'exercice 2020 aux centimes près. Il en est de même pour l'affectation du résultat.

De plus, une régularisation sur l'exercice 2020 doit être faite en raison d'une recette imputée deux fois par la Trésorerie.

X – REDEVANCES D'OCCUPATION DES SOLS (DÉLIB_2021_38)

Des redevances d'occupation du sol sont versées à la commune par ENEDIS (215 €), GRDF (241 €) et ORANGE (511 €). Ces redevances sont règlementées par des décrets.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le calcul de ces redevances annuelles selon les indexations fixées au 1^{er} janvier de l'année.

XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La station d'épuration de l'usine Corex-Corenso va être agrandie. Cette station est située sur la commune de Gours dont le Plan Local d'Urbanisme a dû être révisé pour permettre ces travaux. Les travaux ont donc pris du retard.
- Madame LECOULEUX, Maire de Saint Christophe de Double a été élue Présidente de l'Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêt contre l'Incendie, dont elle était secrétaire.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Après une première phase de réflexion avec les communes ayant abouti à une « Charte de Gouvernance » validée pour l'élaboration du PLUI, un appel va être lancé pour recruter un cabinet d'étude. Le PLUI devra tenir compte des enjeux locaux et communaux. Il sera certainement adopté dans 4 ans.
- Décisions de la CALI
 - L'exonération de la Contribution Foncière des Entreprises est maintenue pendant 3 ans pour la création, l'extension des entreprises.
 - Une convention a été signée avec Isle et Dronne pour maraîchage avec mise en place de jardins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

P. PEYRIDIEUX	A. CLASTRES	W. RIBÉRAUD	MN. LAUBA
J. BRUNEL	S. CLAVET	P. DEBOT-FUSEAU	Y. MALÈVRE
E. NAUZE	N. DUFOSSÉ	JJ. FUNK	A. SAMSON
D. GADEAUD	V. BAUDRY	S. MARCHEIX	X